

**KONFERENZ DER KANTONALEN VORMUNDSCHAFTSBEHÖRDEN
CONFÉRENCE DES AUTORITÉS CANTONALES DE TUTELLE
CONFERENZA DELLE AUTORITÀ CANTONALI DI TUTELA**

**VSAV
ASTO
ASTU**



VEREINIGUNG SCHWEIZERISCHER AMTSVORMÜNDINNIEN UND AMTSVORMÜNDE
ASSOCIATION SUISSE DES TUTRICES ET TUTEURS OFFICIELS
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DELLE TUTRICI E DEI TUTORI UFFICIALI

Journées d'étude 2008

**Modèles d'intervention efficaces dans
la protection de l'enfant et de l'adulte**

4/5 septembre 2008

Université de Fribourg

Avant-propos

**Modèles d'intervention efficaces dans la protection de
l'enfant et de l'adulte**

En matière d'assistance tutélaire, et lorsqu'il s'agit d'évaluer ou d'ordonner des mesures de tutelle, ni les mandataires tutélaire ni les autorités de tutelle ni même les clients ne peuvent décider spontanément d'entamer et/ou de maintenir une relation de travail réciproque. Cette situation exige des stratégies d'action spécifiques. Le défi majeur consiste à convaincre les personnes concernées de collaborer, malgré l'ambiguïté et la contrainte inhérentes à cette situation. La tâche des spécialistes impliqués est de redonner aux familles et individus la plus grande autonomie possible afin qu'ils puissent s'occuper eux-mêmes de leurs affaires. En vertu des principes de complémentarité et de subsidiarité, il convient donc de définir clairement les compétences dont dispose la personne en question, l'aide dont elle a besoin et les domaines où se fait sentir ce besoin.

Dans cet esprit et comme l'exige le nouveau droit, notre objectif est de procéder à une réflexion sur notre travail dans une perspective interdisciplinaire, d'en retirer de nouvelles idées et approches que nous pourrions ensuite appliquer dans notre travail quotidien.

Nous sommes heureux de vous accueillir le 4 septembre 2008 à Fribourg aux Journées d'étude bilingues.

Marbet Guido, juge cantonal
Président de la CAT

Prof. Wider Diana, lic. iur.,
Secrétaire centrale de la CAT

Programme des Journées

Jeudi 4 septembre 2008

Avant-programme

10h30	Assemblée plénière de la CAT / Assemblée des membres de l'ASTO
12h00	Repas de midi au restaurant de l'Université Miséricorde
13h00	Accueil des participant(e)s aux Journées
13h30	Ouverture (Guido Marbet, président de la CAT) et Introduction (Prof. Diana Wider, secrétaire centrale de la CAT)
13h45–14h30	La contribution de la loi en vigueur et de la fu- ture loi à une protection efficace de l'enfant et de l'adulte (all.) (Intervenant : Urs Vogel)
14h30–15h15	La dimension psychosociale de l'activité tuté- laire exercée dans un contexte de contrainte – défis et amorces de solutions (all.) (Intervenant : Patrick Zobrist)
15h15–15h45	Pause (30')
15h45–16h30	Affermissement de la volonté – Facteurs de suc- cès des décisions exécutables (all.) (Intervenante : Yvonne Küttel)
16h30–17h15	La position des personnes concernées dans les procédures de protection des mineurs et des adultes – Quelques enseignements de la juris- prudence fédérale récente (f.) (Intervenant : Prof. Dr. Philippe Meier)
dès 17h15	Apéritif / Buffet dans le Hall d'honneur
dès 19h00	Dîner au restaurant Hôtel de Ville, Fribourg, www.restaurant-hotel-de-ville.ch (s'inscrire séparément)

Vendredi 5 septembre 2008

09h00–10h30	Ateliers – Volet 1 (90')
10h30–11h00	Pause (30')
11h00–12h30	Ateliers – Volet 2 (90')
12h30–14h00	Buffet (90')
14h00–14h45	Dilemme de perspectives : évaluation des ris- ques et appel aux ressources des parents et des enfants en situation familiale difficile (all.) (Intervenant : Dr. Joachim Schreiner)
14h45–15h30	Utiliser les ressources individuelles et structu- relles présentes dans les réseaux – Peut-on ren- forcer la résilience ? (all.) (Intervenant : Prof. Dr. Jörg M. Fegert)
15h30	Conclusion
16h00	Clôture des Journées

(Animation des Journées: Prof. Diana Wider,
Secrétaire centrale de la CAT)

Ateliers

Les participant(e)s choisissent 2 ateliers dans la liste ci-dessous
(les deux ateliers allemands obtenant le plus d'inscriptions francophones bénéficieront d'une traduction simultanée)

- 1 Approches méthodiques pour une prise en charge efficace en situation d'assistance forcée (all.)**
(Direction : Patrick Zobrist)
Les participant(e)s à l'atelier auront un aperçu des méthodes et suggestions pratiques permettant d'organiser une prise en charge constructive dans les situations délicates. L'accent sera mis sur les particularités du contexte de l'assistance forcée et sur la façon d'aborder les phénomènes de résistance.
L'atelier a recours à certains éléments de la clarification systémique des mandats et des rôles et cherche à définir de nouvelles approches pour construire une meilleure relation d'assistance forcée.
- 2 La prise en compte des ressources individuelles dans la protection de l'adulte selon le droit en vigueur et le droit futur (all.)**
(Direction : Christoph Häfeli et Judith Knecht)
L'assistance des organes de la tutelle est caractérisée plutôt par une perspective sur les déficits. Ces dernières années, la prise en compte des ressources existantes revient en force. Le système en vigueur des trois types de mesures progressives ne tient pas assez compte de cette approche ; cependant, il laisse une marge de manœuvre plus large qu'on ne le pense communément. La nouvelle législation et son train de dispositions « taillés sur mesure » offrent des conditions idéales pour mettre ce concept en pratique. En s'appuyant sur des cas concrets, cet atelier sondera les possibilités et les limites de la prise en compte des ressources individuelles dans le droit en vigueur et dans le droit futur.
- 3 Case management – une coopération ciblée et efficace dans les situations complexes (all.)**
(Direction : Esther Wermuth)
Dans l'activité tutélaire il y a souvent beaucoup de personnes qui sont impliquées. Il convient d'adopter une procédure coordonnée et ciblée pour éviter les doubles emplois et améliorer durablement la situation. Ce qu'on appelle « case management » a pour objectif de piloter la coopération de toutes les personnes concernées vers un résultat efficace et de réunir l'ensemble des ressources présentes dans le système. Cet atelier propose une introduction aux principes du « case management » et une discussion sur la possibilité de transposer cette méthode au domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

- 4 La motivation des parents dans un contexte de contrainte – le modèle SIT de Berlin (all.)**
(Direction : Michael Biene)
Le modèle SIT a été développé dans le cadre du projet Triangel, un projet de thérapie familiale stationnaire : « l'attitude de refus » des parents dans une situation de contrainte n'est plus considéré comme un signe de « perturbation », mais comme une réaction logique – du point de vue des parents – à la manière d'agir des spécialistes. Cette prise de conscience a amené les parents à participer et a influencé positivement les développements ultérieurs et les résultats pour les enfants. Cet atelier présentera la genèse, les hypothèses de base et les formes de travail de ce modèle. Une ancienne cliente livrera son point de vue sur le processus d'assistance.
- 5 Modèle d'intervention KITS : l'assistance face à des familles extrêmement conflictuelles en instance de séparation ou de divorce (all.)**
(Direction : Franziska Gabaglio et Nadia Loretan)
Travailler avec des familles extrêmement conflictuelles, en instance de séparation ou de divorce, exige que l'on réfléchisse aux conditions cadres. La section Recherche de la Psychiatrie pour enfants et adolescents de Berne évalue actuellement le modèle d'intervention KITS (Kindzentrierte Intervention bei hochstrittigen Trennungs- und Scheidungsfamilien/Intervention centrée sur l'enfant face à des familles extrêmement conflictuelles en instance de séparation ou de divorce). Le projet ainsi que les premiers résultats de l'évaluation seront présentés à partir d'études de cas et proposés à la discussion.
- 6 Soupçon d'abus sexuels envers les enfants (all.)**
(Direction : Daniel Pfister-Wiederkehr)
Les organes de la tutelle ne cessent d'être confrontés à l'expression de ce genre de soupçons. On présentera dans cet atelier, le modèle « Befreiung aus der Sackgasse » (sortir de l'impasse) qui, profitant des avantages de l'assistance forcée, propose une procédure radicalement axée sur l'enfant. On montrera comment gagner les parents à la collaboration et comment les convaincre de contribuer à une solution, mais aussi quelles phases de cette procédure se sont avérées efficaces.
- 7 Procédure au SEJ à Fribourg dans la gestion des relations personnelles (problématique de droit de visite) (f.)** (Direction : Joseph Aerschmann et Claude Blanc)
L'exécution de la surveillance des relations personnelles selon l'art. 308 al. 2 CCS est un énorme défi. Le mandataire doit faire face à des attentes multiples et souvent contradictoires – celle de l'enfant, des parents et des autorités civiles. Il s'agit de concilier le « droit » aux relations personnelles et la « protection » de l'enfance. Le SEJ du canton de Fribourg a développé une procédure, afin de mieux gérer ces questions et ces risques.

8 Les questions que suscite dans les cantons la mise en œuvre de la réforme du droit tutélaire. Des tentatives de réponse à élaborer en commun (f.)
(Direction : Martin Stettler)

Les problèmes que pose la mise en place d'une autorité interdisciplinaire de protection des adultes et des enfants digne de ce nom ont été examinés et formulés dans un ensemble de recommandations publiées dans la RDT 2/ 2008. Le présent atelier devrait être l'occasion d'enregistrer les réactions et de partager les réflexions auxquelles ont pu donner lieu ces recommandations, en particulier en Suisse romande et italienne. Les participant(e)s seront par ailleurs invité(e)s à se pencher sur un éventail de questions aussi diverses que la répartition des compétences entre l'autorité de protection réunie en collège et son président, le soutien éventuel à apporter aux personnes désireuses de recourir à un mandat pour cause d'inaptitude ou la formation de base ou continue des personnes appelées à œuvrer en qualité de membre d'une autorité de protection ou à intervenir au titre de curateur privé ou professionnel.

9 Gestion efficiente de la qualité dans l'activité tutélaire (all.) (Direction : Kurt Affolter)

L'activité tutélaire est orientée vers un changement concret des conditions de vie. Une autorité de tutelle ne trouvera la réponse adéquate à une situation de faiblesse qui lui est soumise que si elle tient compte des divers aspects de la situation. S'il s'agit d'une simple opération alibi, il suffit de décréter la tutelle d'autorité, en revanche s'il s'agit d'une aide concrète, d'autres modalités sont nécessaires. L'atelier analysera les facteurs qui favorisent ou inhibent une assistance de qualité dans la protection de l'enfant et de l'adulte et tentera de concilier directives théoriques et expériences pratiques.

10 Les effets, sur l'activité des organes de tutelle, des nouvelles normes de protection contre la violence prévues par le droit civil et pénal (all.)
(Direction : Peter Mösch Payot)

Dans la lutte contre la violence des jeunes et la violence domestique, un certain nombre de nouvelles dispositions légales ont des répercussions sur le domaine tutélaire. Comme un mandat de protection de l'enfant et de l'adulte requiert que toutes les instances, les autorités et les organisations travaillent de concert et coopèrent, ces dispositions ont une certaine signification. Nous présenterons, dans cet atelier, les nouvelles normes civiles et pénales de protection contre la violence et examinerons leur impact sur l'activité des organes de tutelle.

Intervenant(e)s et responsables d'ateliers

- AERSCHMANN JOSEPH**, Chef de service adjoint SEJ Fribourg, aerschmannj@fr.ch
- AFFOLTER KURT**, lic. iur., avocat et notaire, Institut de droit social appliqué, Gléresse, www.affolter-lexproject.ch
- BIENE MICHAEL**, psychologue, directeur du projet Triangel (Berlin) et directeur de l'institut SIT (Berne), www.sitinstitut.ch
- BLANC CLAUDE**, Assistant social SEJ Fribourg, blanc@fr.ch
- PROF. DR. FEGERT JÖRG M.**, directeur médical, Université d'Ulm, Psychiatrie pour enfants et adolescents/Psychothérapie, Ulm, www.uniklinik-ulm.de
- GABAGLIO FRANZISKA**, lic. phil., psychologue, Psychiatrie pour enfants et adolescents, Services psychiatriques universitaires de Berne, franziska.gabaglio@gef.be.ch
- PROF. HÄFELI CHRISTOPH**, lic. iur. et assistant social, superviseur, Niederrohrdorf, christoph.haefeli@hslu.ch
- KNECHT JUDITH**, tutrice officielle, service de tutelle du district Muri AG, judith.knecht@avmuri.ch
- KÜTTEL YVONNE**, lic. phil., psychologue pédagogique, Institut für Selbstmanagement und Motivation Zürich, www.ismz.ch
- LORETAN NADIA**, lic. phil., psychologue, Psychiatrie pour enfants et adolescents, Services psychiatriques universitaires de Berne, nadja.loretan@gef.be.ch
- PROF. DR. MEIER PHILIPPE**, avocat, Université de Lausanne, philippe.meier@unil.ch
- MÖSCH PAYOT PETER**, Mlaw, LL.M., non profit manager, enseignant et chef de projet à la Hochschule Luzern – Soziale Arbeit, peter.moesch@hslu.ch
- PFISTER-WIEDERKEHR DANIEL**, assistant social, thérapeute SGS, superviseur BSO et coach, Ramllinsburg, www.pf-sc.ch
- DR. SCHREINER JOACHIM**, psychologue, clinique de psychiatrie pour enfants et adolescents des cliniques universitaires bâloises, www.upkbs.ch
- Prof. Dr. STETTLER MARTIN**, professeur honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Genève, martin.stettler@droit.unige.ch
- VOGEL URS**, lic. iur., master of public administration, assistant social, Institut de droit social appliqué, Kulmerau, www.vogel-consulting.ch
- WERMUTH ESTHER**, assistante sociale HES, enseignante auxiliaire et cheffe de projet à la Hochschule Luzern – Soziale Arbeit, esther.wermuth@hslu.ch
- ZOBRIK PATRICK**, diplômé en travail social HES, Office de l'exécution des peines du Canton de Zurich, patrick.zobrist@bluewin.ch

Interprètes : Pia Schell et Hélène Béguin, interprètes de conférences, Zurich

Organisation

Groupe cible Tutrices et tuteurs, membres des autorités de tutelle et des autorités de surveillance, secrétaires des autorités de tutelle et autres personnes mandatées dans le cadre de conseil, d'accompagnement ou d'assistance (services sociaux communaux/régionaux, curatelle officielle, conseil jeunes et familles)

Plan



Lieu Université de Fribourg,
Miséricorde (Aula Magna),
Avenue de l'Europe 20,
1700 Fribourg

(située à 5' à pied de la gare)

Inscription Envoyer le formulaire ci-joint, un par participant(e), d'ici au 30 juillet 2008, à Barbara Käch, Secrétariat central de la CAT, c/o Hochschule Luzern – Soziale Arbeit, Werftstrasse 1, Case postale 3252, 6002 Lucerne

Information administration et organisation: Barbara Käch, Tél. 041 367 48 57, barbara.kaech@hslu.ch; thématique professionnelle: Prof. Diana Wider, secrétaire centrale de la CAT, diana.wider@hslu.ch

Coût Fr. 400.– (y compris documentation, boissons lors des pauses, apéritif du jeudi soir et buffet du vendredi midi)

Fr. 65.– supplémentaires pour le dîner facultatif du jeudi soir, au restaurant Hôtel de ville, Fribourg (boissons non comprises, s'inscrire séparément)

La contribution aux Journées doit être payée lors de l'inscription. Un bulletin de versement est joint à ce dépliant. Prière d'indiquer son nom sous la mention « Motif versement ». Compte bancaire: Luzerner Kantonalbank, Luzern (60-41-2), en faveur de CH34 0077 8010 0502 9720 0, Hochschule Luzern.

L'inscription peut être annulée sans frais avant le 31 juillet 2008.

Pour toute annulation plus tardive, 50% de la contribution seront retenus.

Réservation à l'hôtel Une chambre d'hôtel peut être directement réservée auprès de l'Office de tourisme de Fribourg, à l'aide du bulletin ci-joint. Son prix est à la charge des participant(e)s et doit être réglé à l'hôtel même.